

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport de suivi du commerce de l'OMC recense les nouvelles mesures commerciales et liées au commerce mises en œuvre par les Membres de l'Organisation entre le 16 octobre 2018 et le 15 mai 2019.¹

La croissance du commerce mondial a ralenti au second semestre de 2018, notamment vers la fin de l'année, avec des tensions commerciales qui sont restées fortes et une croissance du PIB qui s'est affaiblie dans les grandes économies. Les principaux indicateurs liés au commerce laissent penser que les échanges continueront de marquer le pas au premier semestre de 2019. Dans ses prévisions commerciales les plus récentes, datées du 2 avril 2019, le Secrétariat de l'OMC estimait que la croissance du commerce des marchandises en volume serait ramenée de 3,0% en 2018 à 2,6% en 2019, avant de rebondir à 3,0% en 2020. Les risques pesant sur les prévisions sont considérés comme étant surtout des risques baissiers, le principal d'entre eux étant l'aggravation des tensions commerciales. Il est probable que l'incertitude relative aux politiques commerciales réduira l'investissement et nuira au commerce et à la production au niveau mondial.

Le rapport montre que les Membres de l'OMC ont appliqué 38 nouvelles mesures restrictives pour le commerce pendant la période considérée, principalement des augmentations des droits de douane, des interdictions d'importer, des sauvegardes spéciales, des taxes à l'importation et des droits d'exportation. Cela représente une moyenne légèrement supérieure à cinq mesures restrictives par mois, c'est-à-dire la moyenne la plus faible depuis 2012. Même s'il y a eu moins de mesures introduites durant la période considérée qu'au cours des périodes précédentes, l'échelle de ces mesures est largement supérieure s'agissant de la valeur des échanges visés et du niveau des droits de douane imposés. Le commerce visé par les nouvelles mesures restrictives à l'importation est estimé à 339,5 milliards d'USD. Il s'agit du deuxième chiffre le plus élevé jamais enregistré après celui de 588,3 milliards d'USD enregistré au cours de la période précédente. Prises ensemble, ces deux périodes révèlent une augmentation spectaculaire des échanges visés par des mesures restrictives à l'importation.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les tensions commerciales ont continué de faire la une des médias, ajoutant encore à l'incertitude qui entoure le commerce international et l'économie mondiale. Le rapport montre que ces perturbations se poursuivent, avec des flux commerciaux soumis à de nouvelles restrictions commerciales historiquement élevées. La valeur des échanges visés par les nouvelles mesures restrictives à l'importation mises en place par les Membres de l'OMC durant cette période est supérieure de 44% à la moyenne enregistrée depuis octobre 2012, date à laquelle on a commencé à inclure dans le rapport des chiffres relatifs aux échanges visés. Le rapport note aussi que plusieurs importantes mesures restrictives pour le commerce seront mises en œuvre peu après la période visée par le présent rapport ou continuent de faire l'objet de consultations en vue d'une éventuelle mise en œuvre, ce qui tend à montrer que la situation du commerce mondial restera précaire.

Les Membres de l'OMC ont aussi appliqué, pendant la période considérée, 47 nouvelles mesures visant à faciliter les échanges, y compris la suppression ou la réduction des droits d'importation et d'exportation, l'élimination ou la simplification des procédures douanières pour les exportations et la réduction des taxes à l'importation. À raison de presque sept nouvelles mesures de facilitation des échanges par mois, c'est la moyenne mensuelle la plus faible enregistrée depuis 2012. La valeur des échanges visés par les mesures de facilitation des importations mises en place au cours de la période considérée est estimée à 398,2 milliards d'USD, soit près de 3% de plus que la moyenne enregistrée depuis octobre 2012.

Au cours de la période considérée, et pour la première fois depuis 2012, le nombre de clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales par les Membres de l'OMC a dépassé le nombre d'ouvertures d'enquêtes. Le rapport indique 16 clôtures et 14 ouvertures d'enquêtes par mois, ce dernier chiffre étant la moyenne mensuelle la plus faible enregistrée depuis 2012. L'ouverture d'enquêtes antidumping reste la mesure corrective commerciale la plus fréquente; elle a représenté les trois quarts des ouvertures d'enquêtes. Le commerce visé par les enquêtes en matière de mesures correctives commerciales enregistrées dans le présent rapport est estimé à 20,2 milliards d'USD, et le commerce visé par les clôtures/suppressions à 16,4 milliards d'USD.

¹ Sauf mention contraire dans la section pertinente.

En ce qui concerne les mesures de soutien économique générales, le Secrétariat a reçu des renseignements limités de la part d'un plus petit nombre de Membres de l'OMC que lors de la période précédente. Les programmes internationaux d'infrastructure à grande visibilité qui ont un volet commercial spécifique n'ont pas été signalés dans le cadre de l'exercice de suivi du commerce, de même que les subventions à grande échelle destinées à stimuler les exportations de certains secteurs économiques. Les maigres renseignements reçus des Membres et les recherches effectuées par le Secrétariat confirment que, pour la période considérée, l'application stratégique de mesures de politique commerciale, sous la forme, par exemple, de soutiens financiers ou de garanties économiques, restait une caractéristique importante du commerce international. Les discussions qui ont eu lieu à l'OEPC en décembre 2018 ont renforcé le besoin d'orientations plus claires sur la manière dont le Secrétariat devrait traiter les mesures de soutien économique générales dans les rapports de suivi du commerce.

Divers autres sujets sont aussi abordés dans le présent rapport. Les Membres de l'OMC ont continué à notifier les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC) à peu près au même rythme que durant la période précédente, la plupart des nouvelles notifications étant soumises par des Membres en développement. Les obligations de notification SPS et OTC ont pour but de renforcer la prévisibilité et la transparence des mesures prises pour atteindre des objectifs de politique publique légitimes. Comme pour les précédents rapports, la majorité des notifications SPS périodiques concernaient la sécurité sanitaire des produits alimentaires, alors que l'essentiel des mesures SPS d'urgence étaient liées à la santé animale. L'objectif déclaré de la majeure partie des mesures OTC concernait principalement la protection de la santé ou de la sécurité des personnes. Au Comité SPS comme au Comité OTC, les Membres ont consacré énormément de temps à l'examen de préoccupations et de problèmes commerciaux spécifiques (PCS), ce qui laisse penser qu'ils considèrent de plus en plus ces comités comme des instances dans lesquelles ces préoccupations et ces problèmes peuvent être traités sans litige.

Le rapport montre que les préoccupations commerciales soulevées dans divers autres organes de l'OMC ont à nouveau augmenté au cours de la période considérée. Par comparaison avec le rapport précédent, le nombre de préoccupations soulevées par réunion a augmenté en moyenne de près de 30% pendant la période actuelle. De nombreuses préoccupations de ce type ont été soulevées lors de réunions successives du même comité/conseil et aussi auprès de plusieurs organes de l'OMC, ce qui tend à montrer que ces préoccupations portent sur des problèmes persistants et des questions techniquement complexes et transversales.

Dans le domaine de l'agriculture, les Membres de l'OMC ont continué à utiliser le Comité de l'agriculture comme une instance permettant d'examiner les politiques agricoles et les questions liées à la mise en œuvre des engagements. Ils ont continué à poser des questions au sujet de notifications individuelles et au titre de l'article 18:6 de l'Accord sur l'agriculture. La majorité de ces questions portaient sur les notifications concernant le soutien interne et sur les politiques de soutien interne. Le nombre moyen de questions soulevées au titre de l'article 18:6 par réunion augmente depuis 2011 et a atteint un niveau record en 2018 avec plus de 40 questions. Au cours de la première réunion du Comité de l'agriculture en 2019, les Membres ont soulevé au total 39 questions. Ils continuent à prendre des dispositions pour mettre en œuvre la Décision ministérielle de Nairobi sur la concurrence à l'exportation de décembre 2015. Plusieurs Membres qui avaient inscrit dans leurs listes des engagements de réduction des subventions à l'exportation ont pris des mesures pour modifier leurs listes conformément à cette décision.

Le système de règlement des différends de l'OMC a continué de mobiliser une attention considérable au cours de la période considérée, en raison surtout de l'impasse dans laquelle se trouve la désignation de nouveaux membres de l'Organe d'appel. Le rapport montre que, bien que le système de règlement des différends reste sous pression, les Membres de l'OMC continuent d'y avoir recours pour régler leurs différends commerciaux. Pendant la période considérée, le niveau d'activité en matière de règlement des différends est resté élevé et le nombre de Membres de l'OMC demandant l'ouverture de consultations dans de nouveaux différends a augmenté.

Les travaux en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges continuent de progresser. De nombreux Membres ont achevé leurs processus internes de ratification, portant le nombre total d'acceptations à environ 87% de l'ensemble des Membres de l'OMC.

Concernant le commerce des services, plusieurs nouvelles mesures ont été mises en place par des Membres de l'OMC et des observateurs. La plupart d'entre elles facilitent les échanges, mais un certain nombre des nouvelles politiques semblent restrictives pour le commerce, y compris des mesures visant les services de communication et de réseau et des politiques relatives à l'examen des investissements étrangers dans certains domaines jugés stratégiques.

Le rapport appelle aussi l'attention sur les évolutions dans le domaine des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), y compris le renforcement du lien entre la propriété intellectuelle (PI) et le commerce et l'élaboration et la diversification des politiques nationales destinées à intégrer la PI dans l'économie. Au cours de la période considérée, les Membres de l'OMC ont continué à moderniser et à affiner leur législation et leur administration dans ce domaine.

Après la onzième Conférence ministérielle, les travaux se sont poursuivis pendant toute la première moitié de 2019 pour faire avancer les négociations sur les subventions à la pêche – sur la base de la décision prise par les Membres à Buenos Aires. Des groupes de Membres ont continué à examiner d'autres sujets comme le commerce électronique, la facilitation de l'investissement et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).